



Réclamation d'une facture

Par **mounia96**, le **17/10/2012** à **14:36**

Bonjour,

Alors voila je vous explique ma situation , je n 'ai que 15 ans et j ' ai décidé avant d 'aller au Maroc d acheter un blackberry curve cet été au debut août , le jour ou je l ai acheté la vendeuse ma absolument rien dit sur le fonctionnement de l appareil en question , j'ai du moi même chercher a comprendre , j arriver même pas a savoir comment on le rallumer pour dire ^ bref pendant mon séjour vue que c était un nouveau portable j avais pas l' habitude (avant j avais un samsung tactile) alors quand je faisais #123# je comprenais pas ou fallait aller --' j avais pas connaissance de mon hors forfait , aucun sms ou appel me le rappelant de la part de Orange . Ensuite a mon arriver en France j ai vue que mon hors forfait etait de 3500 et quelques € qui datait seulement du 24 août alors qu'on était le 1 septembre , et j ai compris que c 'etait parce que mon blackberry messenger etait activé et les messages que je recevais même sans les ouvrir je les payer sachant que dans les je sais pas combien de messages reçues seulement un quart ont été ouvert et aux quels j ai répondu . Et c'est la que je me suis demander " avant le 24 j ai combien d hors forfait" , j ai reçue une lettre qui m 'informer que je devais payer 2888 € pour le 24/07 au 24/08 et une autre qui me disais que je devais payer 3500 et quelque pour le 24/08 au 24/09 . J'ai appelé Orange pour avoir des explications et éventuellement trouver des solutions car je suis dans l incapacité de payer de telles sommes j ai appelé le 04/09 il m 'ont dit qu'ils vont trouver une solutions , que peut être je ne payerai pas qu'il fallait attendre la reponse dans la semaine on a re appelé , il ont dit qu'il allait mettre notre dossier en haut de la liste , deux semaines plutard rebelotte et toujours rien , ainsi de suite jusqu'a vendredi ou j ai recue une lettre me disant que je dois OBLIGATOIREMENT payer la somme de 6205 , 26 € que c'est entierement de ma faute ect .. qu'il fallait que j aille dans " gerer les connexions ... et patati et patata , en bref que c'etais a moi de couper la ligne internet alors que je savais rien !!!! comment faire car je sais qu'il va y avoir des poursuites judiciaires c'est quasi probable et aussi quand j ai recu la lettre en bas il y avait ecrit " au terme de ce réexamen , il vous est possible de saisir le mediateurs des communications electroniques " J ai ecrit une lettre aussi pour leur faire part de ma situation a Orange mais

pas envoyé j attend votre réponse merci

Par **pat76**, le **17/10/2012** à **16:56**

Bonjour

Vous êtes mineure donc si vous avez signé un contrat, il fallait l'accord d'un de vos représentants légaux (vos parents) qui devait apposer sa signature sur le contrat.

Donc, vous attendez la suite sans envoyer de courrier à Orange, qui va être dans une situation inconfortable; mais vous parlez de la situation avec vos parents qui sont responsables civilement de vos actes.